

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **9 novembre 2020 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaire, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

20-11-317

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

20-11-318

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020.

ADOPTÉE

Dépôt d'un procès-verbal de correction – Résolution 18-11-427 – dépôt

Conformément aux dispositions de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier dépose un procès-verbal de correction concernant la résolution 18-11-427.

20-11-319

Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2021

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a présenté en 2020-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

SUR LA PROPOSITION du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu :

D'AUTORISER monsieur Gilles Fortier, maire, à signer au nom de la Ville de Princeville tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2021 ;

DE CONFIRMER que Me Serge Bizier est l'élu responsable des questions familiales.

ADOPTÉE

20-11-320

Nomination d'un maire suppléant

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de nommer la conseillère Martine Lampron à titre de mairesse suppléante de la Ville de Princeville jusqu'au renouvellement de son mandat en tant que maire suppléant ou la nomination d'un nouveau conseiller comme maire suppléant.

ADOPTÉE

20-11-321

Nomination aux comités et délégation à certains organismes

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de nommer les membres du conseil sur différents comités et d'en déléguer à certains organismes, ces nominations et ces délégations apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

20-11-322

Libération du fonds de garantie des assurances dommage 2017-2018

CONSIDÉRANT que la Ville de Princeville est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur RSA sous le numéro COM048522037 et que celle-ci couvre la période du 1er décembre 2017 au 1er décembre 2018;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 124 998 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la municipalité de Princeville y a investi une quote-part de 5 904 \$ représentant 4,72 % de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

« 5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit

acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués. »

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Princeville confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur RSA pour la période du 1er décembre 2017 au 1er décembre 2018 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Princeville demande que le reliquat de 88 911,29 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT que la Ville de Princeville s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1er décembre 2017 au 1er décembre 2018;

CONSIDÉRANT que l'assureur RSA pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville de Princeville s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1er décembre 2017 au 1er décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Laurier Chagnon et il est unanimement résolu :

D'AUTORISER l'Union des Municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE

20-11-323

Renouvellement des assurances dommages 2020-2021 – autorisation de paiement

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a participé au regroupement Estrie pour les assurances de dommage et a mandaté l'UMQ pour procéder aux appels d'offres et adjudger les contrats en conséquence;

ATTENDU les conditions et les primes déposées par le courtier BFL CANADA risques et assurances Inc. relativement au portefeuille d'assurances de dommages

aux biens, bris des équipements, délits, responsabilité civile primaire, responsabilité civile complémentaire et excédentaire, responsabilité d'administration municipale, automobile des propriétaires et atteinte à l'environnement, pour le terme 2020-2021;

ATTENDU les recommandations de M. Martin Grandchamp, de la firme Fidéma Groupe Conseils Inc., suite à l'étude des conditions et des primes déposées;

ATTENDU l'orientation retenue par les membres du Regroupement relativement à la mise en place de deux fonds de garantie soit l'un pour l'assurance des biens et l'autre pour l'assurance responsabilité-civile.

Il est proposé par le conseiller Claude Côté et unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville prend acte des conditions déposées par le courtier BFL Canada risques et assurances Inc. relativement au portefeuille d'assurances de dommages pour le terme 2020-2021 pour un montant total de 116 244,59 \$, incluant les taxes applicables et les frais de courtage, le tout selon le tableau déposé par le consultant Fidéma Groupe Conseils Inc. et autorise à cet effet le paiement de cette dépense à même les postes budgétaires spécifiques aux assurances du fonds des activités financières pour l'année 2020 et pour l'année 2021;

QUE la municipalité autorise le paiement, à même le poste budgétaire no. 03.610.10.000, à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 19 066 \$ représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance responsabilité civile attribuée à la municipalité pour le terme du 1^{er} décembre 2020 au 1^{er} décembre 2021;

QUE la municipalité autorise le paiement, à même le poste budgétaire no. 03.610.10.000, à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 5 102 \$ représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance des biens à la municipalité pour le terme du 1^{er} décembre 2020 au 1^{er} décembre 2021;

QUE la municipalité autorise aussi le paiement, à même le poste budgétaire no 02.190.01.419 à l'UMQ d'une somme de 1 109,04 \$ plus taxes, représentant les honoraires et frais de l'UMQ pour agir à titre de mandataire des membres du regroupement, ce montant correspondant à 1 % du total des primes payées par la municipalité;

QUE cette dépense soit financée à même les crédits budgétaires de l'année en cours pour partie et que les crédits budgétaires soient pourvus au budget de l'année 2021 pour le reste.

D'AUTORISER la trésorière à payer cette dépense.

ADOPTÉE

20-11-324

Renouvellement de l'assurance protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires (C-21) 2020-2021

ATTENDU les coûts suivants :

<u>Police</u>	<u>Frais</u>	<u>Frais UMQ</u>
Réputation/vie privée	922 \$	175 \$
Resp. pénale accidents	1 358 \$	425 \$
		TOTAL 2 880\$ excl. tx.

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la municipalité de Princeville souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et (facultatif) d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Danis Beauvillier et il est unanimement résolu :

QUE la municipalité de Princeville :

JOIGNE par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025.

AUTORISE le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADOPTÉE

20-11-325

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 2020-10-06 à 2020-11-08 738 891,49 \$
- nos M2169 à M2189 & A49444 à A49466

Dépôt salaires :

- périodes 2020-41 à 2020-45

ADOPTÉE

20-11-326

Approbaton des comptes

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 2020-11-09 738 787,16 \$
nos A49467 à 49622

ADOPTÉE

Dépôt des états comparatifs - La trésorière dépose les deux états comparatifs requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes;

Dépôt d'états financiers – Festival du Cheval - remise

Dépôt d'états financiers – Maison des jeunes La Fréquence au 31 mars 2020 – dépôt

20-11-327

PG Solutions – contrat de support 2021 (AP20-HV-05)

Sur une proposition du conseiller Claude Côté il est unanimement résolu de renouveler le contrat de service d'entretien de logiciels et progiciels d'applications municipales intégrées suivantes :

Service	No facture	Frais annuel (excl. tx)
Serveur (Oracle, Genero)	CESA39007	5 861 \$
Cour municipale	CESA39169	9 074 \$
Comptabilité	CESA39005	20 005 \$
Inventaire d'actifs	CESA39009	1 586 \$
Première Ligne	CESA39820	2 638 \$
Urbanisme (permis)	CESA39933	8 054 \$
	TOTAL	47 218 \$

Au coût de 47 218 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 avec la compagnie PG Solutions Inc.;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville les documents relatifs à ce contrat.

ADOPTÉE

20-11-328

Démission d'un pompier

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte de la démission de monsieur Étienne Beaudet, en date du 8 octobre 2020, au poste de pompier, au sein du service de sécurité incendie de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

20-11-329

Horaire pour la période des fêtes 2020-2021

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que l'hôtel de ville soit fermé pour la période des fêtes du 24 décembre 2020 au 4 janvier 2021 inclusivement.

ADOPTÉE

20-11-330

Horaire d'ouverture de l'hôtel de ville

ATTENDU la demande du personnel de bureau de l'hôtel de ville visant à suivre l'horaire d'été à l'année et l'analyse remise par la directrice des ressources humaines de cette même demande;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que, dans le cadre d'un projet pilote et à l'essai, l'horaire d'été soit appliqué à l'hôtel de ville pendant la période hivernale 2020-2021 et, ce, à partir du 16 novembre 2020.

ADOPTÉE

20-11-331

Résolution de fin d'emploi

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte de la démission de deux employées de l'aréna : mesdames Arianne Gagnon et Karianne Champagne, respectivement en date du premier mai 2015 et du premier décembre 2018 du service des loisirs de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

Sécurité routière – Panneau de sensibilisation UPA - remis

20-11-332

Renouvellement de l'entente intermunicipale établissant la fourniture mutuelle de services pour la protection incendie

ATTENDU l'entente mentionnée en rubrique entérinée à la résolution 19-06-227 et la volonté de renouveler l'entente pour une année supplémentaire;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de renouveler l'entente mentionnée en rubrique jusqu'au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

20-11-333

Droit de passage VTT - modifications

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu :

D'AUTORISER le passage des VTT sur le 7^e Rang Est à une distance de 670 mètres à partir de 760 mètres de l'intersection avec la route 263;

D'APPUYER la demande du Club Sport "4 " dans sa demande d'obtenir un droit de passage d'une distance de 500 mètres sur la rue Demers Est entre l'intersection de la rue Demers et Saint-Jean-Baptiste Nord et l'intersection entre la rue Demers Est et Baillargeon.

ADOPTÉE

20-11-334

Déneigement du stationnement de l'immeuble municipal du 100 Saint-Jacques Ouest

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de donner le contrat de déneigement de l'immeuble municipal du 100 Saint-Jacques Ouest à l'entreprise MMR Turcotte au montant de 1 200 \$, plus les taxes applicables, pour la saison hivernale 2020-2021.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le premier versement prévu au contrat.

ADOPTÉE

20-11-335

Honoraires en architecture – Réhabilitation du garage de la caserne incendie (AO20-SI-01)

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de ratifier les honoraires d'architecture dans le projet mentionné en rubrique à la firme de Lemay Côté Architectes au montant de 725,40 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même le produit de la police d'assurance biens.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer ce paiement.

ADOPTÉE

20-11-336

Achat de casiers pour le Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière (AP20-LA-02)

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'acheter 28 casiers simples superposés, 1 casier simple pleine hauteur et 2 casiers simples pour équipement d'hockey à Methodex au coût de 22 000\$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours et par la contribution d'un tiers.

ADOPTÉE

20-11-337

Achat d'un rouleau compacteur (AP20-VM-05)

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

DE VENDRE à Location D'Outils Victo, faisant affaire sous le nom Équipement Bojack inc., un rouleau compacteur de marque Wacker Neuson, modèle RD25, année 2001, au prix de 5 000\$;

D'ACHETER de gré à gré à Location D'Outils Victo, faisant affaire sous le nom Équipement Bojack inc., un rouleau compacteur de marque Wacker Neuson, modèle RD24-100, numéro de série WNCR0901VHAA00342, année 2021 au coût de 48 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même le produit de la vente du rouleau Wacker Neuson 2001, par les activités financières de l'année en cours et par le transfert budgétaire d'une partie de la subvention 2020 du programme d'aide à la voirie locale - volet entretien des routes locales;

QUE le directeur du service des travaux publics soit autorisé à effectuer l'immatriculation auprès de la Société d'assurance automobile du Québec ainsi que tout frais de lettrage ou de peinture du nouvel équipement.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette dépense.

ADOPTÉE

20-11-338

Modification d'une source de financement – Travaux de reconfiguration de la rue Grégoire (AP20-VM-03)

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la résolution 20-07-205 octroyant le contrat mentionné en rubrique soit modifiée de la manière suivante :

« QUE cette dépense soit financée ~~pour partie~~ à même les activités financières de l'année en cours ~~pour le premier 40 000 \$ et la balance à même le surplus non affecté.~~ »

ADOPTÉE

20-11-339

Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Rue Gagnon et autres

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- La municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

ADOPTÉE

20-11-340

Achat d'un ensemble d'équipements de chloration de l'eau potable

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'acheter à Polychem inc. un ensemble d'équipements de chloration au coût de 20 995 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières en hygiène du milieu-eau potable et à même les revenus supplémentaires de tarif des compteurs d'eau.

ADOPTÉE

20-11-341

Appui financier au projet d'intégration d'actions innovante et collectives de la lutte contre les changements climatiques dans le bassin versant de la rivière Bulstrode – COPERNIC

ATTENDU que les retombées du projet mentionné en rubrique se caractériseront par la mise en place d'un projet-pilote composé de diverses actions innovantes visant la rétention, le ralentissement et l'infiltration de l'eau, afin de mieux s'adapter aux changements climatiques, en diminuant le ruissellement et l'apport en sédiments vers la rivière Bulstrode, et ultimement le réservoir Beaudet;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville confirme son appui à la phase 2 du projet mentionné en rubrique et s'engage pour un appui financier de 27 302,16 \$ pour les années 2021, 2022 et 2023 à raison de 9 100,72\$ par année.

QUE les crédits budgétaires nécessaires pour pourvoir à cette dépense soient prévus aux budgets des années 2021, 2022 et 2023.

ADOPTÉE

20-11-342

Gestion de matières résiduelles – Plastique agricole 2021 (AP20-HV-04)

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d’octroyer le contrat de gestion du plastique agricole pour l’année 2021 à Gaudreau Environnement inc. Au tarif suivant :

Objet	Unités(apprx)	Coût unitaire	Total (apprx)
Conteneur 2 verges ³	2	902,45 \$	1 804,90 \$
Conteneur 4 verges	28	1 169,85\$	32 755,90 \$

LE TOUT pour coût approximatif de 34 560,80\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

20-11-343

Renouvellement au Carrefour action municipale et famille

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de renouveler l’adhésion au Carrefour action municipale et famille au coût 158 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

20-11-344

Journée mondiale du diabète – Défis des élus

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseil appuie Diabète Bois-Francs dans sa lutte contre le diabète.

ADOPTÉE

Demande de partenariat – Agri-Ressources Arthabaska-Érable – Remis

20-11-345

Politique d’aide au développement économique – Demande de Cuisica inc.

ATTENDU le rapport d’analyse de la demande de Cuisica inc. déposé par le directeur général présentant un total admissible de 24 591.62 \$;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 24 591,62 \$ à Cuisica inc. dans le cadre de la Politique d’aide au développement économique de la Ville de Princeville.

QUE cette aide soit financée à même l’enveloppe budgétaire prévue pour l’application de la politique en 2020.

ADOPTÉE

20-11-346

Dérogation mineure – 42 rue Montclair (Hélène Croteau)

ATTENDU QUE la demanderesse désire transformer la véranda 3 saisons en véranda 4 saisons ;

ATTENDU QUE cette transformation est considérée comme un agrandissement du bâtiment principal ;

ATTENDU QUE la véranda existante est située à 4,75 mètres de la ligne arrière de la propriété ;

ATTENDU l’avis favorable du comité consultatif d’urbanisme ;

Il est proposé par la conseillère Martine Lampron, et il est unanimement résolu d'accepter pour la propriété située au 42 rue Montclair la demande de dérogation mineure présentée par Madame Hélène Croteau afin de permettre de transformer la véranda 3 saisons en véranda 4 saisons avec une marge arrière de 4,75 mètres au lieu de 6 mètres, ce qui représente une dérogation de 1,25 mètre pour la marge arrière par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

20-11-347

Avis de motion – projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-316 (PRU2-2003)

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Côté à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-316 (PRU2-2003).

ADOPTÉE

Dépôt et Adoption du projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-316 (PRU2-2003)

Le greffier constate que le conseiller Claude Côté dépose le projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-316 (PRU2-2003), constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

20-11-348

Adoption du projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU1-2004)

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'adopter le projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-316 (PRU1-2004).

Ce projet consiste notamment à :

- Modification de l'appellation dominante de la zone 340-Ha;
- Modification de la grille des spécifications 148-Ad;
- Modification de la grille des spécifications 018-F;
- Modification de la grille des spécifications 340-Ha;

ADOPTÉE

20-11-349

Adhésion à Tourisme Culture-Érable 2021

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion à Tourisme Culture-Érable au coût de 210 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Demande de déneigement d'une section du Parc Linéaire des Bois-Francis – rejeté

20-11-350

Demande d'aide financière – Centre d'action bénévole de l'Érable

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de verser la somme de 250 \$ au CABÉ pour l'année 2020.

ADOPTÉE

20-11-351

Demande d'aide financière – Télévision communautaire des Bois-Francis

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion à la TVCBF au coût de 35 \$.

ADOPTÉE

20-11-352

Demande d'aide financière – Chevaliers de Colomb (guignolée 2020)

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser la somme de 500 \$ aux Chevaliers de Colomb de Princeville dans le cadre de leur activité de financement Guignolée 2020.

ADOPTÉE

20-11-353

Demande d'aide financière – Maison des Jeunes La Fréquence

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser à la Maison des Jeunes La Fréquence la somme de 12 500 \$ pour l'année 2020.

ADOPTÉE

20-11-354

Demande d'aide financière – Moisson Mauricie/Centre-du-Québec

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de verser la somme de 500 \$ pour l'année 2020.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, et compte tenu des adaptations nécessaires des restrictions sanitaires en vigueur, le greffier constate qu'aucune question écrite n'a été déposée au greffe ou reçue via courriel.

20-11-355

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 55.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire